



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 07 mars 2024

Publié le : 15/03/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 7.

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 23h00

Étaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n° 16), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n° 28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 48 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 34 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY (à partir de la question n° 9), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Les-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD, suppléante, **Gennevilliers** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à partir de la question n° 13), **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n° 5), **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, suppléante (jusqu'à la question n° 20 incluse) puis M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n° 21), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Bernard LOUIS, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Didier PAINEAU

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Françoise PRESSE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n° 28), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 27 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 49), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Carine MICHEL à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 35), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, **Larnod :** M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. René BLAISON, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Benoît VUILLEMIN, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA à M. Daniel HUOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henry BERMOND, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00064

Rapport n°52 - SMPSI - ZAC TEMIS - Modification du programme des équipements publics

SMPSI - ZAC TEMIS - Modification du programme des équipements publics

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission 6	31/01/2024	Favorable
Bureau	15/02/2024	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une légère modification du Programme des Equipements Publics de la ZAC TEMIS, justifiée par l'évolution de la mise en œuvre du projet d'aménagement.

I- Contexte

Conformément à l'article L 311-1 du Code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) à l'initiative de la ZAC TEMIS étant un syndicat mixte ouvert, la compétence en matière de ZAC relève de la compétence du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI compétent.

Initialement créée par la Ville de Besançon par délibération du conseil municipal du 20 janvier 1997, la ZAC TEMIS relève aujourd'hui de la compétence de Grand Besançon Métropole.

Le dossier de création a été modifié pour réduction du périmètre en janvier 1998. Le SMPSI a approuvé cette modification le 11 décembre 1997 et le Conseil municipal le 20 janvier 1998.

Le dossier de réalisation de la ZAC, comprenant le Programme des équipements publics (PEP) et les modalités prévisionnelles de financement, a été initialement approuvé par le Comité syndical du SMPSI le 11 décembre 1998 et par le Conseil municipal de la Ville de Besançon le 1^{er} février 1999.

Le programme des équipements publics (PEP) de cette ZAC prévoyait la réalisation de certains ouvrages au profit de la Ville et notamment :

- un carrefour dénivelé entre l'avenue des Montboucons et le boulevard Churchill ; la reconfiguration de l'avenue des Montboucons ;
- la déconstruction-reconstruction de la tribune du stade de rugby.

Le PEP a fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du SMPSI en date du 19 juin 2015 consistant en :

- L'abandon de la reconstruction de la tribune du stade ;
- La reconfiguration de l'Avenue des Montboucons ;
- La remise en état du carrefour entre l'avenue des Montboucons et le Boulevard Churchill ;
- Une jonction depuis la rue de Chaillot.

II – Détail des modifications 2024

Dans le respect des orientations initiales de la ZAC, il est prévu d'intégrer au PEP l'ajustement de certaines infrastructures, selon document « Modification du dossier de réalisation – Programme des Equipements Publics » annexé, à savoir :

- Une voie nouvelle supplémentaire, la rue Emilie du Châtelet, a été créée afin de proposer un découpage des lots cessibles en adéquation avec la typologie des entreprises cibles de la technopole Temis.

- Un espace vert public, le « bois Savary » sera aménagé rue Savary en réponse à une attente forte des usagers du quartier. Il s'agira d'un espace de rencontre intégrant une placette et du mobilier urbain propice à la détente et permettant de se restaurer dans un cadre verdoyant

L'ensemble de ces modifications est financièrement supporté dans le bilan de la ZAC.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, l'accord de Grand Besançon Métropole et de la ville de Besançon sur les modifications du PEP proposées a été sollicité par courrier en date du 23.01.24 du SMPSI puisqu'il s'agit d'équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement relèvent normalement de leur compétence. Cet accord porte sur le principe de réalisation et les modalités d'incorporation dans leur patrimoine.

L'accord requis à ce titre concerne :

- la rue Emilie du Châtelet,
- le « bois Savary ».

Il porte sur le principe de réalisation des équipements en cause et leur incorporation dans leur patrimoine, étant rappelé que les incidences financières sont gérées par le bilan de l'opération d'aménagement dont le SMPSI est l'autorité concédante.

La modification du PEP de la ZAC du PSI-TEMIS sera sans incidence financière par rapport au dernier bilan financier arrêté au 31/12/2022.

Le SMPSI s'est prononcé favorablement sur la modification proposée du programme des équipements publics et ses incidences financières par délibération en date du 30 janvier 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la modification proposée du programme des équipements publics de la ZAC TEMIS ;**
- **autorise la réalisation des travaux sur les emprises et équipements en vue de leur incorporation dans son patrimoine ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférents.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

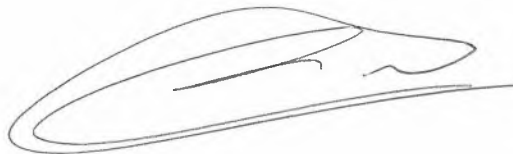
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Didier PAINÉAU
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



TECHNOPOLE TEMIS MICROTECHNIQUES

BESANCON

MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION DE ZAC

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS



OBJET DE LA MODIFICATION

Le programme des équipements publics et collectifs à réaliser est un descriptif sommaire des équipements prévus dans la ZAC et constitue une pièce obligatoire du dossier de réalisation.

Le programme des équipements publics fixé au dossier de réalisation initial (Délibération du conseil municipal du 1^{er} février 1999) prévoyait la réalisation des aménagements suivants :

- voiries,
- espaces publics,
- réseaux publics.

Par délibération en date du 18 juin 2015, la ville de Besançon a approuvé une légère adaptation du programme des équipements publics.

L'avancement de la réalisation de la ZAC et les adaptations rendues nécessaires nécessitent d'actualiser le plan du programme des équipements publics :

LA RUE EMILIE DU CHATELET :

Une voie nouvelle supplémentaire, la rue Emilie du Châtelet, a été créée afin de proposer un découpage des lots cessibles en adéquation avec la typologie des entreprises cibles de la technopole Temis.

Modalités de réalisation :

Cet aménagement sera réalisé par l'aménageur de la ZAC.

Modalités de financement :

Le coût de réalisation sera intégralement porté par la ZAC.

Modalités de gestion et de remise d'ouvrage :

Rétrocession à la collectivité (Grand Besançon Métropole)

LE BOIS SAVARY :

Un espace vert public, le « bois Savary » sera également aménagé rue Savary en réponse à une attente forte des usagers du quartier. Il s'agira d'un espace de rencontre intégrant une placette et du mobilier urbain propice à la détente et permettant de se restaurer dans un cadre verdoyant.

Modalités de réalisation :

Cet aménagement sera réalisé par l'aménageur de la ZAC.

Modalités de financement :

Le coût de réalisation sera intégralement porté par la ZAC.

Modalités de gestion et de remise d'ouvrage :

Rétrocession à la collectivité (Ville de Besançon)

ANNEXE 1 – LISTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

	Equipements	Nature des travaux	Observations
1	Avenue des Montboucons	Elargissement	En partie réalisé
2	Rue Alain Savary	Création de voirie	Réalisé
3	Rue Sophie Germain	Création de voirie	Réalisé
4	Rue Gérard Manton	Création de voirie	Réalisé
5	Chemin des Founottes	Elargissement	Réalisé
6	Rue Marguerite Syamour et Anne Depardieu	Création de voirie	Réalisé
7	Chemin de l'Escale	Elargissement	Réalisé
8	Rue Pierre Mesnage	Création de voirie	Réalisé
9	Rue de l'Epitaphe	Aménagement des carrefours	Réalisé
10	Rue de Vesoul	Aménagement du carrefour	Réalisé
11	Boulevard Winston Churchill	Aménagement du carrefour	A réaliser
12	Parking zone ZA	Création	Réalisé
13	Cheminement piéton zone ZB	Création	réalisé
14	Cheminement piéton zone ZA	Création	réalisé
15	Espace vert	Talus végétalisé	A réaliser
16	Espace vert zone ZC	Supprimé	Supprimé
17	Terrain de sport et de loisirs zone ZDc		Réalisé
18	Stade de Montrapon	Désamiantage - démolition de la tribune Construction d'un mur de soutènement	En partie réalisé
19	Desserte stade de Montrapon et futur parking	Création	Réalisé
20	Prolongation rue Syamour	Création de voirie	Réalisé
21	Rue Emilie du Châtelet	Création de voirie	Réalisé
22	Espace vert "Bois Savary »	création	A réaliser

En rouge les éléments du programme des équipements publics modifiés.

ANNEXE 2 – PLAN DES EQUIPEMENTS PUBLICS

